

## ANNONCES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - VEUX A LA CULTURE CITE DE LA MUSIQUE – 7 Janvier 2010

« Mon premier vœu est que l'année 2010 soit aussi riche et intense que 2009 et nos exigences toujours plus fortes. Nous devons tous y veiller. Je sais que ce rôle m'incombe en priorité, puisqu'il est en France dévolu au chef de l'Etat d'être le protecteur des arts et le défenseur de la culture. Ce rôle je le revendique et je l'assume. Y compris et surtout en ces temps difficiles qui obligent à faire preuve de créativité et à changer nos habitudes de penser. Notre pays l'est à lui seul pareil. Un devoir éminent du Chef de l'Etat est de veiller à la vitalité et à l'épanouissement de la culture »

### Renforcer les moyens de financement de la Culture

- La totalité du budget du ministère de la culture sera dégelée en 2010 pour accomplir les réformes et assumer tous les projets (Philharmonie, Grand Palais, MUCEM, Louvre Lens...)
- Augmentation de +6% des crédits à la culture de 2007 à 2010 auxquels s'ajouteront 750M€ d'investissement pour le plan de numérisation des œuvres, hausse de 15% des aides fiscales.
- L'Etat non seulement préservera la compétence culturelle des collectivités territoriales, mais invite toutes ces collectivités à redoubler d'effort en faveur de la culture.

### Numériser et diffuser les œuvres de l'esprit sur les nouveaux réseaux grâce à un plan historique

- Une enveloppe de 750M€ est dérogée sur l'Emprunt pour financer la numérisation de tous les livres, films de cinéma, programmes audiovisuels, archives de presse, imprimés, objets d'art...
- Une organisation sera rapidement mise en place et des partenariats public-privé seront réalisés pour effectuer la numérisation mais aussi pour procéder à la diffusion la plus large de ces contenus, en veillant à ce qu'ils soient accessibles sur des portails ergonomiques et des moteurs de recherche efficaces recensant l'offre la plus exhaustive possible.

### Des aides exceptionnelles pour les industries musicales et une action résolue pour tous les secteurs confrontés à la révolution numérique

- Revalorisation significative des barèmes de la redevance applicable aux lieux sonorisés, après la revalorisation de la redevance radiophonique (5/1/2010)
- Installation de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits (HADOP), chargée de dissuader le piratage et d'encourager la dépollution des réseaux (9/1/10).
- création d'une « Carte musique jeune », financée à 50% par l'Etat pour encourager les jeunes à acheter légalement la musique, et permettre le décalage des marchés en ligne (lancement d'ici l'été 2010), en application du rapport de la Mission Zeinik-Cerutti-Toubon.
- Simplification et modernisation de la gestion des droits musicaux en ligne selon la logique des mécanismes de gestion collective, pour une libération rapide des droits sur les plateformes légales (d'ici fin 2010).
- Lancement des expertises nécessaires relatives aux autres mesures de la Mission Zeinik-Cerutti-Toubon (crédit d'impôt musique, IF-CIC, appréhension fiscale des revenus publicitaires en ligne...); poursuite des actions de modernisation de la presse.

- Engagement d'une démarche auprès des autorités communales en vue de l'application du taux réduit de TVA sur l'ensemble des biens culturels (livre, musique, vidéo, presse...)

- Transposition du régime du prix unique du livre au livre numérique « homothétique ».

### Développer résolument l'enseignement artistique

- Renforcement prioritaire de l'enseignement de la pratique artistique en 2010, en mobilisant conjointement les écoles de l'Education nationale et celles relevant du Ministère de la Culture.
- Généralisation de l'histoire des arts dans les programmes (du primaire au Lycée) et « formation des formateurs » (agrégation, CAPES...), développement de portails numériques dont un site de vidéo à la demande diffusant les films de patrimoine dans toutes les Universités et Lycées; couverture de la totalité du territoire par des conventions entre écoles et lieux de culture.

### Réformer en profondeur les aides à la création

- Réformer les aides à la création, pour mieux soutenir les projets, po.burs, d'excellence artistique, favorisant l'éducation et l'élargissement des publics, attentifs à la bonne gestion.
- Moderniser l'administration pour redéfinir des programmes nationaux, revoir la carte des labels, les cahiers des charges, recourir aux meilleurs experts...

### Améliorer la qualité des Villes

- Installation des 10 équipes d'architectes urbanistes dans un Atelier International du Grand Paris créé au Palais de Tokyo en association avec les collectivités locales (d'ici 1 mois). Dans cet Atelier sera dessiné le visage du nouveau Paris et expérimenté une nouvelle manière de planifier le développement des villes. C'est un chantier pour dix ans.

- Cette démarche doit s'étendre à toutes les villes : le pavillon français de la Biennale d'architecture de Venise sera consacré, derrière l'étendard «METROPOLIS», aux villes de Marseille, Lyon, Bordeaux, Lille...

### Développer notre politique culturelle internationale

- Création au Louvre d'un département consacré aux arts des chrétiens d'Orient, des empires byzantins et slaves, au moment du lancement de l'Année Croisée Franco-Russe, avec en particulier l'exposition « Sainte Russie » au Louvre.
- Création de l'« Institut Français » et inclusion d'une dimension culturelle dans tous les partenariats stratégiques noués par la France : Brésil, Chine, Egypte, Inde...
- Renforcement de la politique de coopération avec le Moyen Orient, notamment la Syrie, en matière d'archéologie et de valorisation du patrimoine.

### Mieux connaître notre Histoire

- Création de la Maison de l'histoire de France (printemps 2010)
- Célébration des soixante-dix ans de l'appel du 18 Juin 1940
- Souhait de Panthéoniser Albert Camus